

Fiche de données de sécurité
conforme ChemG (SR 813.1), ChemV (SR 813.11),
et Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

BINKERT

Nom commercial du produit : ALUFLUID
Date d'exécution : 03.02.2023 / RA
Date d'édition : 03.02.2023 / RA

Version (Révision) : 5.0.0 (5.0.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

ALUFLUID

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Fluides pour le travail des métaux

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

CH-l'Importateur

Josef Binkert AG
Grabenstrasse 1
CH-8304 Wallisellen

Téléphone: +41 44 832 55 55
Téléfax: +41 44 832 55 66
Mail: info@binkert.com
Web: www.binkert.com

Fabricant

ML LUBRICATION GMBH
Hafenstraße 15
DE-97424 Schweinfurt

Téléphone: +49 97 21 65 95-0
Téléfax: +49 97 21 65 95-65

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox info Suisse 145 (à l'étranger +41 44 251 51 51)
Centre anti-poison Tel. +33 140 054 848 (Paris)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Asp. Tox. 1 ; H304 - Danger par aspiration : Catégorie 1 ; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Danger pour la santé (GHS08)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Hydrocarbons, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics ; N°CAS : 869062-45-3

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

2.3 Autres dangers

Aucune

Nom commercial du produit : ALUFLUID
Date d'exécution : 03.02.2023 / RA
Date d'édition : 03.02.2023 / RA

Version (Révision) : 5.0.0 (5.0.0)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

Huile de base et additifs.

Composants dangereux

Hydrocarbons, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119453414-43-0001 ; N°CE : 920-107-4; N°CAS : 869062-45-3

Poids : ≥ 85 - < 90 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304 EUH066

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Le cas échéant, respiration artificielle par oxygène. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Changer les vêtements souillés ou mouillés. Après contact avec la peau, se laver et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Rincer la bouche abondamment à l'eau. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

Protection individuelle du premier sauveteur

Ne pas pratiquer le bouche à bouche direct par le premier sauveteur.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Toux, Troubles respiratoires, Dyspnée, Fièvre, Oedème pulmonaire, Pneumonie Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO2), Eau en aérosol, Brouillard d'eau,

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Nom commercial du produit : ALUFLUID
Date d'exécution : 03.02.2023 / RA
Date d'édition : 03.02.2023 / RA

Version (Révision) : 5.0.0 (5.0.0)

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone, Oxydes nitriques (NO_x), Fumée et vapeurs, Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4 Indications diverses

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Ventiler la zone concernée. Eloigner toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Si possible sans prendre des risques, arrêter les fuites et collecter le matériau épandu accidentellement. Colmater les bouches de canalisations. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Pour le nettoyage

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Ventiler la zone concernée. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Poser des couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Matériaux d'emballage

Nom commercial du produit : ALUFLUID
Date d'exécution : 03.02.2023 / RA
Date d'édition : 03.02.2023 / RA

Version (Révision) : 5.0.0 (5.0.0)

Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger les conteneurs contre l'endommagement.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage : 10

Classe de stockage (TRGS 510) : 10

Matières à éviter

Comburent

Ne pas stocker ensemble avec

Aliments pour humains et animaux

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Température de stockage recommandée : 5 - 40°C / 40 - 105°F.

Protéger contre : Gel Forte chaleur. Radiations UV/rayonnement solaire Eau Humidité.

Stabilité au stockage : 24 mois

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Protection individuelle

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués: DIN EN 374

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

Matériau approprié :

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente:

Matériau: NBR (Caoutchouc nitrile), , CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène), , PVA (alcool polyvinylique),

Epaisseur du matériau des gants: 0,70 mm

Temps de pénétration (durée maximale de port): > 480 min

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures:

Matériau: NBR (Caoutchouc nitrile), , CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène), , PVA (alcool polyvinylique),

Epaisseur du matériau des gants: 0,40 mm

Temps de pénétration (durée maximale de port): > 30 min

Temps de pénétration (durée maximale de port) : Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection corporelle

Nom commercial du produit : ALUFLUID
Date d'exécution : 03.02.2023 / RA
Date d'édition : 03.02.2023 / RA

Version (Révision) : 5.0.0 (5.0.0)

Protection corporelle: non indispensable. Lorsque le contact prolongé ou répété est possible, le port de vêtements résistants aux produits chimiques et pétroliers est recommandé.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante, formation d'aérosol ou de nébulosité.

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné

Remarques générales

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

pH :			Aucune donnée disponible	
Point de fusion/point de congélation :			Aucune donnée disponible	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	>	240 °C	
Point éclair :			104 °C	DIN EN ISO 2592
Limite inférieure d'explosivité :			0,6 Vol-%	
Limite supérieure d'explosivité :			6,5 Vol-%	
Pression de vapeur :	(20 °C)		Aucune donnée disponible	
Densité :	(15 °C)		0,825 g/cm ³	DIN EN ISO 12185
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		pratiquement insoluble	
log P O/W :			non applicable	
Température d'auto-inflammation :		>	240 °C	
Viscosité cinématique :	(40 °C)		2,4 mm ² /s	DIN EN ISO 3104
Température de décomposition :			non déterminé	
Seuil olfactif :			Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur relative :	(20 °C)		Aucune donnée disponible	
Indice d'évaporation :			Aucune donnée disponible	
Vitesse d'évaporation :			Aucune donnée disponible	
Teneur en COV maximale (Suisse) :			0 Pds %	
Liquides comburants :	Non comburant.			
Propriétés explosives :	Non explosif conforme UE A.14.			

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Nom commercial du produit : ALUFLUID
Date d'exécution : 03.02.2023 / RA
Date d'édition : 03.02.2023 / RA

Version (Révision) : 5.0.0 (5.0.0)

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Comburant, fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Absence de données toxicologiques. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants. Les données se rapportent au composant principal.

Toxicité aiguë

Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (Hydrocarbons, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics ; N°CAS : 869062-45-3)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50 (Hydrocarbons, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics ; N°CAS : 869062-45-3)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 5000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	CL50 (Hydrocarbons, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics ; N°CAS : 869062-45-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5 mg/l

Corrosion

non irritant.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

non sensibilisant.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

STOT SE 1 et 2

Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition unique.

Nom commercial du produit : ALUFLUID
Date d'exécution : 03.02.2023 / RA
Date d'édition : 03.02.2023 / RA

Version (Révision) : 5.0.0 (5.0.0)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

STOT RE 1 et 2

Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Basé sur les propriétés physico-chimiques du produit. Données concernant la viscosité: voir section 9.

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Absence de données écotoxicologiques. Les propriétés écotoxicologiques de ce mélange sont déterminées par les propriétés écotoxicologiques de chacun des composants (voir section 3).

Toxicité aquatique

Non nocif pour les organismes aquatiques jusqu'à la concentration testée.

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL0 (Hydrocarbons, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics ; N°CAS : 869062-45-3)
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Dose efficace : > 1000 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC0 (Hydrocarbons, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics ; N°CAS : 869062-45-3)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace : > 1000 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : EC0 (Hydrocarbons, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics ; N°CAS : 869062-45-3)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Dose efficace : > 1000 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Nom commercial du produit : ALUFLUID
Date d'exécution : 03.02.2023 / RA
Date d'édition : 03.02.2023 / RA

Version (Révision) : 5.0.0 (5.0.0)

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Avant utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

12 01 07* (Huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions))

Remarque

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Cependant, toute déviation de l'utilisation prévue et/ou présence de tout contaminant potentiel est susceptible de réclamer l'application d'un autre code de mise au rebut des déchets par l'utilisateur.

Informations complémentaires

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.
Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage · 03. Composants dangereux · 15. Classe risque aquatique

16.2 Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS = Chemical Abstracts Service

Nom commercial du produit : ALUFLUID
Date d'exécution : 03.02.2023 / RA
Date d'édition : 03.02.2023 / RA

Version (Révision) : 5.0.0 (5.0.0)

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
COV = Composés Organiques Volatils
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
DNEL = Dose dérivée sans effet
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
IP346 = Méthode N° 346 de l'Institute of Petroleum pour déterminer la teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques par extraction au Diméthylsulfoxyde -DMSO
LC50 = Concentration létale médiane
LD50 = Dose létale médiane
LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau
PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
STEL = Limite d'exposition à court terme
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVCB = Substances hydrocarbures complexes

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Les sources d'information utilisées pour élaborer cette fiche de données de sécurité incluent une ou plusieurs des sources suivantes: résultats d'études toxicologiques internes ou de fournisseur(s), Robust Summaries du programme USA HPV, la base de données européenne IUCLID, publications de l'USA National Toxicological Program, et autres sources, de façon appropriée.

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6 Indications de stage professionnel

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.